

Visite du siège parisien de l'AEFE.

1) Contexte général de la visite de la délégation du CHSCT.

Une délégation du CHSCT a réalisé une visite de site, conformément à l'article n° 52 du décret n° 82-453 modifié. Les objectifs fixés pour cette visite étaient l'observation de l'évolution des situations de travail à partir de l'exploitation de la dernière mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Lors de cet exercice, la délégation s'est attachée à être en soutien de l'action de l'agence dans les domaines de la prévention et de l'évaluation des risques. Dans cette dynamique, nous proposons, dans ce compte-rendu, des pistes d'aménagement à l'appréciation de la direction de l'agence.

2) La visite.

Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions et nous avons été très bien reçu par l'ensemble des personnels qui se sont montrés disponibles pour répondre à nos questions et nous présenter leur poste de travail.

Le fil rouge de la visite, à l'issue d'un travail d'analyse du DUERP, a été l'observation plus attentive de 3 facteurs de risque principaux :

La fermeture défectueuse des fenêtres :

Constats :

- Une fenêtre du local cafétéria est calée par un verre de cuisine. La raison est l'impossibilité de maintenir cet ouvrant en position ouverte en raison de l'absence du dispositif (goupille) de sécurité ;
- En pièce 206 (secteur Europe) : une fenêtre présente un sérieux problème d'étanchéité depuis l'installation de l'AEFE dans les locaux actuels ;
- Dans le bureau 121 : les joints d'une fenêtre sont complétés par du papier journal afin de limiter les variations d'ambiances thermiques. L'ouvrant n'est pas hermétique et laisse passer les courants d'air. Cet état engendre des variations de températures sensibles selon les saisons ainsi qu'une élévation du niveau de bruit ambiant dans le local.

Les poussières :

Le personnel se plaint de problèmes liés à la qualité de l'air, notamment au service pédagogique (bureau 120 et bureau 122, on nous parle d'irritation à la gorge). Ces symptômes sont signalés également dans le registre santé et sécurité. Sans compétence ni moyen de mesure particuliers nous observons à ce stade l'absence d'humidificateur d'air dans les espaces de travail ;

L'encombrement des bureaux et prolifération des fils électriques:

Un problème général de capacité de stockage est observé. Il est possible de l'associer à un défaut d'organisation pour certains services comme celui de l'informatique. En illustration nous pouvons citer, en sus de l'informatique, le bureau n° 224 où des dossiers sont entreposés sur le système ventilation mécanique. Il nous est signalé toutefois qu'un achat d'armoires est en cours qui devrait résoudre cette difficulté. Le même souci d'encombrement est rencontré dans les bureaux du service communication (pièces 1-01, 1-12 et 1-13) en raison des stocks fluctuants de documents liés à l'activité événementielle. Enfin, au premier étage, le service aide à la scolarité est lui aussi encombré. Il est noté ici le progrès important de sécurité depuis le dégagement d'une des portes d'accès que nous avons signalé lors de notre visite précédente.

Nous ne sommes pas en mesure de proposer une solution optimale pour résoudre le problème général du stockage. Il appartient à l'administration d'étudier la question pour optimiser les ressources disponibles (sous-sol) voir pour en créer d'autres ou réduire le besoin en agissant sur

l'organisation du travail (tri régulier, dématérialisation des documents à archiver, organisation de temps de travail dédiés au rangement des locaux, ..).

3) Observations complémentaires.

Les problèmes d'odeurs dus aux rongeurs semblent avoir disparu au deuxième étage comme le confirme le personnel de la pièce 224. Les actions entreprises sont satisfaisantes à ce jour.

Nous signalons dans ce même local n° 224 le besoin de trouver un emplacement et une organisation adaptée pour accueillir le poste de travail informatisé dédié à la réalisation des badges.

Le bureau 225 est particulièrement sombre. Nous signalons la saleté des vitres de cet espaces de travail déjà assombri par sa situation géographique qui donne sous un préau. Un nettoyage plus fréquent serait judicieux en première analyse. En amont, une évaluation du niveau d'éclairage du local pourrait être réalisée avec le luminancemètre du service médical de prévention du MAEDI.

En pièce 111 (conseillers d'orientation), le recul réglementaire du bureau attribué au vacataire nous semble juste. Si l'espace dévolu permet un recul aisé, la norme pour un passage derrière un bureau occupé est de 1m80. Il semble opportun de décaler les deux bureaux en vis à vis d'une 20^{ème} de cm en direction du fond de la pièce afin de respecter une bonne unité de passage, notamment dans le cadre d'une bonne gestion du risque incendie.

Au secteur pédagogique (pièce 116), nous avons observé des documents stockés à une hauteur trop élevée.

4) Résumé des propositions de modifications du code couleur niveau de risque et de la rubrique améliorations du DUER

Pour rappel, le DUER distingue 5 unités de travail :

- 1.activités administratives en bureau individuel ou par deux
- 2.activités administratives en bureau ouvert ou open space
- 3.activités du service informatique
- 4.déplacements professionnels
- 5.risques généraux communs à l'ensemble des services

Unité 1 :

La délégation propose d'intégrer au DUERP le problème de la fermeture défectueuse des fenêtres et de lui attribuer une cotation jaune de niveau 6 en raison des nuisances et d'un risque accidentel significatif observés. A ce titre une demande d'intervention au propriétaire doit faire l'objet d'un document écrit (traçabilité et historique).

Action possible : demander une vérification générale des fenêtres. Plusieurs présentent des problèmes d'étanchéité sans que nos observations ne soient exhaustives.

Bureau 109 :

Action possible : un meuble **de plus petit format** (moins large) peut être proposer pour remplacer celui en place trop encombrant mais nécessaire. Plus largement, une intervention sur poste de travail du **médecin de prévention serait judicieuse pour améliorer cette espace ou évolue un personnel en situation de handicap.**

Qualité de l'air :

Nous proposons à la direction de l'agence de donner suite à sa volonté de faire analyser la qualité de l'air (projet en cours), de réaliser une campagne de mesure à l'aide du thermo-hygromètre de la médecine de prévention du MAEDI et, enfin, de se faire remettre le dossier de maintenance des

installations par le propriétaire pour être en mesure de contrôler la réalisation effective et dans les règles des opérations d'entretien réglementaire.

Unité 2 :

Les ambiances sonores doivent être contrôlées. L'utilisation du sonomètre du service de médecine de prévention du MAEDI doit permettre cette action facilement et sans coût. Les résultats pourraient être présentés aux représentants élus du personnel en CHCST afin que nous soyons en mesure de proposer des pistes d'aménagement.

Action possible : **Réaliser une carte du bruit (service d'aide à la scolarité).**

Unité 3 :

L'insalubrité due à une inondation par eaux usées, ajoutée à juste titre dans le DUERP, n'a été que partiellement corrigée à ce jour. Nous proposons de modifier la cotation du risque de vert (risque maîtrisé) à jaune (risque assez maîtrisé) et de conduire une action visant à faire nettoyer (aseptiser) à nouveau la moquette ou, de façon plus profitable, faire procéder à son changement.

En dépit d'efforts constatés, le service informatique souffre d'un encombrement endémique.

Action possible : Organiser sur le temps de travail un temps consacré au tri et au rangement des locaux.

Unité 4 :

Nous proposons de réduire le risque pays de jaune à vert dans la mesure où le risque épidémiologique peut être considéré comme maîtrisé par l'organisation générale mise en œuvre par l'agence.

Action possible : le missionnaire est invité à prendre **conseil auprès du médecin de prévention pour tout déplacement hors OCDE (proposition à identifier sur le DUERP).**

Unité 5, nous proposons de sensibiliser l'encadrement et le personnel en général sur le problème du risque de contamination bactériologique par des agents infectieux.

Risque associé : agent infectieux importé dans un collectif de travail.

Action possible : sensibiliser l'encadrement et le personnel à prendre les dispositions adaptées aux symptômes constatés sur le personnel en souffrance sur le lieu de travail (consulter un médecin avant de se rendre sur son poste de travail, rentrer à son domicile, proposer du télétravail pour des collaborateurs en convalescence, ..). Ces dispositions doivent limiter voire empêcher les contagions. .